

Dans son Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014, l'agglomération de Montréal établit que, pour atteindre ses objectifs en matière de valorisation et de réduction de l'enfouissement des déchets, elle doit exploiter deux centres de compostage, deux centres de biométhanisation et un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères, répartis sur quatre sites sur son territoire.

C'est ainsi qu'en 2011, une consultation publique a eu lieu sur l'implantation des infrastructures sur les sites de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (secteur Nord), de LaSalle (secteur Sud), de Montréal-Est (secteur Est) et de Dorval (secteur Ouest). L'année suivante, une deuxième consultation a été tenue sur le site de Saint-Laurent (secteur Ouest), après qu'Aéroports de Montréal ait refusé de recevoir un centre de compostage sur sa propriété à Dorval. Les rapports de consultation ont été rendus publics en avril 2012 et en février 2013 et sont toujours disponibles sur le site de l'OCPM.

Néanmoins, au cours de la dernière année, l'administration montréalaise a décidé de ne plus accueillir un centre de compostage sur le site du Complexe environnemental de Saint-Michel situé dans le secteur Nord et de le relocaliser dans le secteur Est, sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Le nouveau site se trouve au nord-est de l'intersection des boulevards Saint-Jean-Baptiste et Métropolitain (autoroute 40) dans un secteur où les activités à caractère industriel sont autorisées. Il est prévu que le bâtiment soit d'une hauteur maximale de 18 m.

PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE

## SÉANCES D'INFORMATION

**22 octobre 2014, 19 h**

↳ Centre communautaire Roussin  
Salle : Raymond-Mayer  
12125, rue Notre-Dame Est



*Des séances supplémentaires pourraient être ajoutées au besoin, consultez le : [ocpm.qc.ca](http://ocpm.qc.ca)*

## DATE LIMITE D'INSCRIPTION

POUR PRÉSENTATION ORALE OU DÉPÔT DE MÉMOIRE

**6 novembre 2014**

[ocpm.qc.ca/inscription](http://ocpm.qc.ca/inscription)

## SÉANCES D'AUDITION DES OPINIONS

Au même lieu que les séances d'information

**12 novembre 2014, 19 h**

↳ Centre communautaire Roussin  
Salle : Raymond-Mayer  
12125, rue Notre-Dame Est  
[ocpm.qc.ca/inscription](http://ocpm.qc.ca/inscription)



*Des séances supplémentaires pourraient être ajoutées au besoin, consultez le : [ocpm.qc.ca](http://ocpm.qc.ca)*

## PUBLICATION DU RAPPORT

Demander à recevoir le rapport :  
[rapport@ocpm.qc.ca](mailto:rapport@ocpm.qc.ca)



**Implantation d'un centre de compostage**  
**Arr. Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles**

CONSULTATION PUBLIQUE À PARTIR DU

**22 octobre 2014**

**Dès 19 h**

Centre communautaire Roussin  
12125, rue Notre-Dame Est  
Salle : Raymond-Mayer



[ocpm.qc.ca](http://ocpm.qc.ca)



## OBJET DE LA CONSULTATION

L'Office de consultation publique de Montréal a reçu du Conseil d'agglomération le mandat de tenir une consultation publique sur le projet de règlement autorisant la construction et l'occupation d'un centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé, sur un emplacement situé au nord-est de l'intersection des boulevards Saint-Jean-Baptiste et Métropolitain (autoroute 40).

Ce projet de règlement a été adopté en vertu de l'article 89, paragraphe 2<sup>o</sup> de la Charte de la Ville de Montréal. Il modifie le règlement de zonage, de même que le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Les conditions du projet de règlement soumis à la consultation publique concernent notamment des normes relatives aux usages, à la hauteur et à l'implantation des bâtiments, à la construction et à l'occupation des espaces extérieurs et à l'aménagement paysager. Elles comportent également des objectifs et des critères d'aménagement, d'architecture et de design.

Par la même occasion, l'Office a aussi reçu le mandat du comité exécutif et du conseil municipal de mener une consultation sur un projet de modification au Plan d'urbanisme. Ce second projet de règlement a pour effet d'augmenter la densité de construction maximale permise sur le site, en faisant passer le taux d'implantation de « faible » à « faible ou moyen ».

## PLAN DES SITES



## MISSION DE L'OCPM

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est un organisme indépendant, qui a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

## POUR TOUTE LA DOCUMENTATION

[ocpm.qc.ca/compostage-est](http://ocpm.qc.ca/compostage-est)

Pour consultation sur place :  
aux bureaux de l'Office et du greffe.

## QUESTIONS ET INSCRIPTIONS

**Gilles Vézina**

Attaché de recherche et de documentation  
(514) 872-8510  
[documentation@ocpm.qc.ca](mailto:documentation@ocpm.qc.ca)